

FFII France
636 Avenue Marguerite Audoux
83700 SAINT-RAPHAEL
Email: ca@ffii.fr
Web: <http://www.ffii.fr>

AFNOR
Association Française de Normalisation
11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 41 62 80 00
Fax : 01 49 17 90 00
Email: tony.hittema@afnor.org

Paris, le 31 Juillet 2007.

Objet: Enquête publique et appel à commentaires sur la proposition de norme DIS29500 (ECMA 376)

Madame, Monsieur,

La FFII France est le chapitre français de l'Association pour une infrastructure informationnelle libre (FFII), association à but non lucratif enregistrée dans divers pays européens. La FFII France a pour but la défense des droits et libertés informationnels dont principalement : les droits des auteurs et des utilisateurs de logiciels selon les textes nationaux et internationaux ; la sécurité juridique des producteurs et des utilisateurs de logiciels, notamment par la lutte contre les brevets logiciels.

A cet égard, nous aimerions soumettre des commentaires en vue du vote sur la spécification DIS 29500 qui devrait avoir lieu à la fin de cet été.

Vous pouvez trouver ci-attaché une explication en 10 pages de pourquoi la proposition de standard OOXML ne reprends pas à notre avis les critères requis pour l'élection en tant que standard international ISO. Nous avons également repris une liste de près de 90 commentaires dans un tableau de correspondance.

En tant que chapitre français de la FFII, nous souhaitons également vous faire part des **2300 signatures de citoyens français ayant signés la pétition internationale demandant à ce que la proposition DIS29500 soit rejetée**. Vous pouvez trouver les détails de la pétition ainsi que la liste des signataires en annexe.

A la lecture des directives régissant le JTC1, il nous apparaît qu'il est possible de voter non avec commentaires si la spécification présente de graves lacunes techniques, et qu'il **n'est pas possible d'accompagner un vote positif avec des commentaires techniques**. Etant donné les nombreuses failles et défauts de la spécification, nous recommandons vivement à la délégation française de **voter non avec commentaires** lors du ballottage qui aura lieu avant le 2 septembre 2007.

Nous serions également intéressé de participer à quelconque réunion sur le sujet, afin d'expliquer en détail les contradictions mentionnées dans les documents ci-joint.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Alexandra Combes
Présidente FFII France